

LE SPORT

CONSTATS

Activité physique, EPS et sport constituent trois aspects et temps distincts dans la vie de l'enfant, temps complémentaires et indispensables à sa santé, à son équilibre, à son développement et à son intégration dans une vie sociale sereine.

La politique académique s'organise ainsi autour de quelques objectifs forts :

- Organiser une offre de formation et d'enseignement sportifs structurée et cohérente sur l'ensemble des territoires.
- Permettre à tous de développer un mode de vie actif et autonome.
- Faire du sport un levier pour nourrir l'estime de soi et le sentiment de compétence.
- Faciliter et sécuriser des continuités d'engagement et de pratique dans et au-delà du temps scolaire
- Développer toutes les formes d'engagement dans le respect des valeurs scolaires, associatives et citoyennes.

Excellence inclusive pour les élèves

Construire une excellence inclusive dans la pratique physique et sportive c'est contribuer à un parcours de formation sécurisé et ambitieux. Cela implique de développer l'accessibilité à la pratique pour faire du sport un outil de réduction des inégalités (sociales, culturelles, de genre) et des disparités territoriales. C'est aussi développer et poursuivre une politique de différenciation qui prenne en compte tous les élèves, en particulier les plus fragiles. Il s'agit enfin de mieux valoriser l'engagement associatif des élèves afin que chacun puisse pleinement s'exprimer et être reconnu.

Plus spécifiquement dans la voie générale, le déploiement dans l'académie de l'enseignement de spécialité EPPCS permettra à chaque lycéen d'enrichir son projet de formation et d'orientation. Quinze établissements sont concernés dès la rentrée 2022. Dans la voie professionnelle, c'est le déploiement de l'UF2S et des mentions complémentaires AG2S et ESS qui permettra de valoriser l'appétence des jeunes pour le sport et de répondre aux besoins d'insertion, dans une perspective de double qualification.

Faire connaître le dispositif Sésame sera un levier fort, notamment dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire ou du raccrochage scolaire, en permettant aux jeunes de s'inscrire dans une formation qualifiante d'éducateur sportif ou d'animateur, avec aide à l'emploi.

L'excellence inclusive, dans la pratique physique et sportive pour les élèves, c'est aussi contribuer à l'acquisition d'un mode de vie actif et autonome dans un environnement durable. En ce sens: l'accès à l'autonomie des jeunes avec le Savoir Nager et le Savoir Rouler avec l'appui des collectivités et du monde associatif est à encourager. C'est aussi favoriser à l'école les 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) en complément de l'EPS, mettre en place le dispositif « une école, un club » et promouvoir le « Pass'sport » ainsi que les dispositifs locaux pour favoriser la continuité de la pratique sur tous les temps de l'enfant et du jeune.

Excellence inclusive grâce et pour les personnels

Les professeurs d'EPS ont été particulièrement impactés lors de la crise sanitaire et ont su déployer des solutions innovantes pour assurer la continuité pédagogique. En particulier, et contre toute attente, le déploiement du numérique s'est révélé particulièrement enrichissant ; il convient donc d'assurer l'accompagnement des professeurs sur ces pratiques, leur apport, leur place éventuelle dans un enseignement en conditions sanitaires normales. L'EPS étant une discipline particulière au sein d'un établissement, il est important que les équipes pédagogiques soient très actives dans les projets locaux et apportent un regard territorial sur les référentiels nationaux en adaptant, et en étant aidés pour ce faire, leur action aux réalités locales, variées en termes d'accès aux équipements et de mobilité. Les fédérations sportives scolaires doivent trouver toute leur place en tant qu'espaces de formation, d'échanges, et d'innovation professionnelle

Excellence inclusive avec les partenaires

L'EPS et le sport nécessitent par construction des partenariats forts en dehors de l'école avec les collectivités et avec le tissu associatif.

Afin de faciliter et sécuriser les continuités d'engagement et de pratique pour les jeunes dans et au-delà du temps scolaire, l'Ecole doit réfléchir aux complémentarités à développer avec les partenaires du mouvement sportif et associatif du territoire. Le dispositif expérimental « 2h de sport supplémentaire au collège » qui se met en place à la rentrée 2022 en est une illustration.

Les grands événements sportifs et leurs déclinaisons dans l'académie (Coupe du Monde de rugby 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024) sont une formidable occasion pour élargir les partenariats et les inscrire dans le temps.

De même, les liens avec le milieu professionnel et les entreprises des secteurs du sport, de la santé et de l'animation sont à encourager.

Les conditions d'accueil et de scolarité des élèves sportifs de haut niveau (ESHN) doivent être encore optimisées dans l'accompagnement au quotidien du double projet scolaire et sportif. La communication avec les différents acteurs (familles, instances sportives, CREPS) et l'aide à l'orientation constituent deux axes de travail majeurs.